

**PYRENE PLUS
SERVICES DE PROXIMITE**

Association
31 rue Eugène Ténot
65000 TARBES

Exercice clos le 31 décembre 2023

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



PYRENE PLUS
SERVICES DE PROXIMITE
Association
31 rue Eugène Ténot
65000 TARBES

Exercice clos le 31 décembre 2023

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PYRENE PLUS SERVICES DE PROXIMITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptable suivi par votre association, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appeler à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

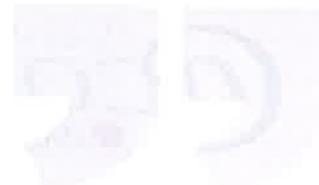
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pujols, le 14 mai 2024

@COM AUDIT.SUD
Jean Marc TONON
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN CONSOLIDE (Edition définitive)

TOTAL CONSOLIDATION : CONSOLID

Dossiers consolidés

Période du : 01/01/2023 Au : 31/12/2023

2023 2023 2023 2023 2023 2023
2023

Écritures saisies

Écritures validées

Écritures extra-comptables

DOCUMENTS VUS par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

PARAMETRAGE : CONDENSE CONSOLIDE

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Concessions, droits...	54 844	54 844		441	-441	-100 %
Autres immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	65 685		65 685	65 685		
Construction	4 201 935	3 772 976	428 960	520 589	-91 629	-18 %
Installations techniques, matériel et outillage in	218 025	181 644	36 381	30 404	5 977	20 %
Autres immobilisations corporelles	962 572	910 577	51 995	84 555	-32 560	-39 %
Immobilisations corporelles en cours	2 015 127		2 015 127	525 554	1 489 573	283 %
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts	949 200		949 200	916 807	32 393	4 %
Autres immobilisations financières	14 710		14 710	14 710		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	8 482 098	4 920 040	3 562 058	2 158 745	1 403 313	65 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS						
Stocks, Matières premières et fournitures & Autres						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	16 516		16 516		16 516	100 %
CREANCES						
Créances Usagers et Organismes Payeurs	1 205 405	27 979	1 177 426	1 897 748	-720 322	-38 %
Produits à recevoir	252 519		252 519	328 452	-75 933	-23 %
Divers	28 090		28 090	68 064	-39 974	-59 %
TRESORERIE						
Valeurs mobilières de placement						
Chèques à encaisser	13 019		13 019	16 455	-3 436	-21 %
Banque	6 102 884		6 102 884	5 431 699	671 185	12 %
Intérêts Courrus						
Caisse	3 332		3 332	2 676	656	25 %
Virements Internes				220	-220	-100 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	141 228		141 228	28 006	113 222	404 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	7 762 993	27 979	7 735 014	7 773 321	-38 307	

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion (actif) (V)						
TOTAL GENERAL (I A V)	16 245 091	4 948 019	11 297 072	9 932 066	1 365 006	14 %

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN CONSOLIDE (Edition définitive)

TOTAL CONSOLIDATION : CONSOLID

Dossiers consolidés

2023 2023 2023 2023 2023 2023
2023

Période du : 01/01/2023 Au : 31/12/2023

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Écritures saisies

Écritures validées

Écritures extra-comptables

PARAMETRAGE : CONDENSE CONSOLIDE

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIFS (SANS DROIT DE REPRISE)	1 374 688	1 374 688		
FONDS ASSOCIATIFS (AVEC DROIT DE REPRISE)				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES	3 939 761	3 888 557	51 204	1 %
REPORT A NOUVEAU	-1 632 531	-885 633	-746 899	-84 %
RESULTAT DE L'EXERCICE	-196 243	-695 695	499 451	72 %
RESULTATS ANTERIEURS A AFFECTER				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUELVABLES	440 574	232 145	208 429	90 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour réserve de trésorerie				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
TOTAL (I)	3 926 248	3 914 062	12 185	
TOTAL (II)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POURS RISQUE	91 066	85 705	5 361	6 %
PROVISIONS POUR CHARGES	759 129	686 651	72 478	11 %
PROVISIONS FONDS DEDIES	94 914	165 647	-70 733	-43 %
TOTAL (III)	945 109	938 003	7 106	1 %
DETTES (1)				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Dépôts et Cautionnements	19 769	23 021	-3 252	-14 %
Emprunts assortis de conditions particulières	2 075 905		2 075 905	100 %
Autres Emprunts et Dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN C	8 488	7 632	856	11 %
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	453 533	213 057	240 476	113 %
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
Personnel - Rémunérations dues	876 377	1 065 367	-188 990	-18 %
Comité d'Entreprise	20 908	22 013	-1 105	-5 %
Personnel - Avances et Acomptes	50		50	100 %
Personnel - Oppositions	1 102	4 012	-2 909	-73 %

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Personnel - Charges à payer	1 396 680	1 395 454	1 226	
Sécurité Sociale	383 034	516 424	-133 390	-26 %
Autres Organismes Sociaux	303 902	294 277	9 625	3 %
Organismes sociaux - Charges à Payer	394 144	382 244	11 900	3 %
Etat - Impôt sur les bénéfices	6 720	406	6 314	1555 %
Autres Impôts et Taxes	341 879	947 460	-605 580	-64 %
Etat - Charges à Payer	112 155	112 466	-312	
Dettes collectivités publiques				
AUTRES DETTES				
Dettes sur VMP				
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	21 627	86 599	-64 972	-75 %
Divers - Charges à Payer	9 442	9 570	-127	-1 %
Comptes d'attente				
DISPONIBILITES				
Chèques à encaisser				
Banque				
Intérêts Courus				
Caisse				
Virements Internes				
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAL (IV)	6 425 715	5 080 000	1 345 715	26 %
ECART DE CONVERSION (PASSIF) (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV +V)	11 297 072	9 932 066	1 365 006	14 %

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (Edition définitive)

TOTAL CONSOLIDATION : CONSOLID

Dossiers consolidés

2023 2023 2023 2023 2023 2023
2023

Période du : 01/01/2023 Au : 31/12/2023

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ecritures saisies Comptes sans mouvement
 Ecritures validées Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : CONDENSE CONSOLIDE

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUIT D'EXPLOITATION				
PRESTATION DE SERVICES	15 040 498	15 901 689	-861 191	-5 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Subventions	1 266 995	250	1 266 745	++++
Autres Produits de Gestion	188	180	8	5 %
Reprises sur amortissements et provisions	113 888	649 316	-535 427	-82 %
Transfert de charges	2 653 172	2 580 149	73 023	3 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	19 074 742	19 131 584	-56 842	
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS				
Achats Stockés	19 100	22 599	-3 499	-15 %
Achats non Stockés	242 119	276 152	-34 033	-12 %
Achats de Marchandises				
RRR obtenus sur achats				
SERVICES EXTERIEURS				
Sous - Traitance	454 464	477 031	-22 567	-5 %
Redevances de Crédit-Bail				
Locations	110 973	105 642	5 330	5 %
Charges locatives et de copropriété	1 756	1 157	598	52 %
Entretien et Réparations	137 087	125 254	11 833	9 %
Primes d'Assurances	133 455	75 613	57 842	76 %
Etudes et recherches				
Divers	34 545	41 110	-6 566	-16 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Personnel extérieur à l'entreprise	192 862	262 234	-69 372	-26 %
Rémunérations d'intermédiaires et Honoraires	62 648	63 495	-847	-1 %
Publicité et Relations Publiques	9 627	10 883	-1 257	-12 %
Transport de biens et transport collectif du personnel				
Déplacements Missions et Réceptions	306 205	349 346	-43 141	-12 %
Frais Postaux et Télécommunications	176 263	187 855	-11 592	-6 %
Services Bancaires	6 535	5 430	1 105	20 %
Divers	272 322	254 539	17 783	7 %
CHARGES DE PERSONNEL				
Rémunération du Personnel	12 355 124	12 576 799	-221 676	-2 %
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 088 606	3 054 242	34 364	1 %
Autres charges sociales	168 027	163 208	4 818	3 %
Autres charges de personnel				
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
Impôts et Taxes sur rémunérations (Impôts)	975 134	933 429	41 705	4 %

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Impôts et Taxes sur rémunérations (autres organismes)	203 457	208 782	-5 325	-3 %
Autres Impôts et taxes (Impôts)	34 261	31 595	2 666	8 %
Autres impôts et taxes (autres organismes)				
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Redevances	139	379	-239	-63 %
Pertes sur créances irrécouvrables	3 627	14 099	-10 472	-74 %
Charges diverses de gestion courante	110	65	45	68 %
DOTATIONS	175 418	211 039	-35 621	-17 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	19 163 865	19 451 980	-288 116	-1 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	-89 123	-320 396	231 273	-72 %
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES				
Produits de Participation				
Produits des autres immobilisations financières				
Revenus des VMP				
Intérêts Compte Miroir				
Produits nets sur cessions de VMP				
Autres produits financiers	29 512	2 285	27 227	1191 %
REPRISE SUR PROVISION				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	29 512	2 285	27 227	1191 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES				
Charges d'intérêts	9 197	1 337	7 860	588 %
Charges nettes sur cession de VMP				
Autres charges financières				
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	9 197	1 337	7 860	588 %
RESULTAT FINANCIER	20 314	948	19 366	2043 %
SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-68 809	-319 448	250 640	-78 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Produits exceptionnels sur opération de gestion	9 248	102 127	-92 879	-91 %
Produits sur exercices antérieurs				
Produits des cessions d'éléments d'actifs	6 950		6 950	100 %
Autres produits exceptionnels	853	682	172	25 %
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 051	102 809	-85 758	-83 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	49 546	25 135	24 411	97 %
Charges sur exercices antérieurs				
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés				

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Charges exceptionnelles diverses	13 220	398 515	-385 295	-97 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION	75 000	55 000	20 000	36 %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	137 766	478 649	-340 884	-71 %
IMPOT SUR LES BENEFICES				
Impôts sur les bénéfices	6 720	406	6 314	1555 %
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 720	406	6 314	1555 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-120 715	-375 840	255 126	-68 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	-89 123	-320 396	231 273	-72 %
RESULTAT FINANCIER	20 314	948	19 366	2043 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-120 715	-375 840	255 126	-68 %
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-6 720	-406	-6 314	1555 %
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-196 243	-695 695	499 451	-72 %

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

Partie intégrante des comptes annuels, la présente annexe comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

Les montants sont exprimés en euros.

I) OBJET SOCIAL ET ACTIVITES

Pyrène Plus est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle a pour objectif d'aider et de soutenir à leur domicile ou à un domicile de substitution, les familles, les enfants, les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap, et plus généralement toute personne faisant appel à elle dans le cadre de ses missions.

L'Association PYRENE PLUS regroupe l'activité des six services suivants :

- le SAAD Personnes Agées et Handicapées : il assure des prestations d'aide à domicile auprès de bénéficiaires âgées et handicapées et regroupe les activités d'aide-ménagère, de téléassistance, de portage de repas ainsi que le service mandataire et le dispositif « Résidences d'accueil ».
- Le SAAD Familles : il assure du soutien auprès de familles en difficulté,
- L'EHPAD de St Pé-de-Bigorre : il permet le maintien en établissement de personnes âgées plus ou moins dépendantes.
- Les services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) d'Argelès-Gazost, de Bagnères de Bigorre et de Lourdes : ils assurent des soins infirmiers à domicile. Le service « ESA – Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile » est rattaché au SSIAD de Lourdes.
- Le service Ménage@Repassage : il assure des prestations d'aide à domicile auprès de clients en activité professionnelle.
- Le SPASAD : il est présent sur le territoire des trois SSIAD et est rattaché au Siège ; il permet la coordination entre le SSIAD et le SAAD avec un meilleur suivi du patient.

II) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux dispositions du nouveau plan comptable n° 2018-06 du 05 décembre 2018 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2020. Ils sont élaborés selon le principe de permanence des méthodes.

L'exercice de douze mois débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre 2023.

LES ÉLÉMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES



III) EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Concernant le SAAD PA/PH, Pyrène plus a répondu à un appel à candidature concernant la dotation qualité. Le dossier ayant été retenu, l' Association a touché à ce titre la somme de 1 016 745 €. En contrepartie, un CPOM déclinant des actions à mettre en place a été signé avec le Conseil départemental pour une durée de 5 ans.

En parallèle, l'association a effectué une demande de fonds d'urgence, qui a été accordé pour la somme de 250 000 €.

IV) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

De plus, pour chaque immobilisation, l'amortissement linéaire retenu varie suivant sa durée réelle d'utilisation et non suivant sa durée économique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

▪ Constructions	De 20 à 50	ans
▪ Agencements, installations	De 10 à 20	ans
▪ Matériel industriel	De 05 à 15	ans
▪ Matériel de bureau et informatique	De 01 à 15	ans
▪ Matériel de transport	De 04 à 10	ans

DOCUMENTS VUS par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	54 844	0	0	54 844
Immobilisations corporelles	5 969 450	1 517 668	23 774	7 463 345
Immobilisations financières	931 517	52 371	19 978	963 910
Total au 31/12/2023	6 955 811	1 570 039	43 752	8 482 099

Dotations	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Immobilisations incorporelles	54 403	441	0	54 844
Immobilisations corporelles	4 742 663	146 307	23 774	4 865 196
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total au 31/12/2023	4 797 066	146 748	23 774	4 920 040



1) Incorporelles

▪ *Sous comptes « Logiciels »*

En 2023, l'association n'a pas acquis de logiciels.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2) Corporelles

▪ *Sous comptes « Constructions »*

Concernant le Siège, la réparation de la charpente du local de la représentation salariale a été effectuée pour un montant de 2 171.68 €.

De plus, les travaux de mise aux normes des canalisations sur l'antenne de Bagnères ont été achevés pour un montant de 5 731.20 €.

▪ *Sous comptes « Agencements et aménagements des constructions »*

Concernant le Siège, il a été effectué le remplacement du chauffe-eau pour un montant de 765.26 €.

▪ *Sous comptes « Installations techniques »*

Durant l'année 2023, différentes acquisitions ont été effectuées sur l'EHPAD.

Le renouvellement d'une partie du système de sécurité incendie a été effectué pour un montant de 4 513.61 €, ainsi que le renouvellement de sèche-linge et lave-linge pour un montant total de 2 236 € et d'une armoire frigorifique pour un montant de 1 050 €.

De plus, il a été opéré des réparation sur a chaudière pour un montant de 1 337.86 €.

Enfin, des lits médicalisés et des guidons de transfert ont été acquis pour un montant total de 5 725.30 €.

▪ *Sous comptes « Autres immobilisations corporelles »*

◇ Matériel divers

L'Association n'a pas fait l'acquisition de matériel divers en 2023.

◇ Matériel de transport

L'association n'a pas acquis de nouveaux véhicules au cours de l'année 2023. Cependant, deux véhicules (un du SSIAD d'Argelès et un du SSIAD de Lourdes) ont été mis en épave, et un véhicule du SSAID d'Argelès a été transféré au SAAD Familles.

◇ Matériel de bureau et informatique

L'association a renouvelé le matériel informatique par le biais de la location (ordinateurs).



◇ Mobilier

L'Association n'a pas fait l'acquisition de mobilier en 2023.

▪ *Sous comptes « Immobilisations en cours »*

Le projet architectural de l'EHPAD est toujours en cours, et il a été engagé un montant de 1 489 572.58€.

V) CREANCES

Créances	Montant Brut	Moins d'1 an	Plus d'1an
Actif circulant	1 486 014	1 486 014	0
Total au 31/12/2023	1 486 014	1 486 014	0

1) Créances bénéficiaires, financeurs et divers

Les créances sont évaluées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction de leur nature et de leur antériorité pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

▪ SAAD Personnes Agées et Handicapées

* Créances bénéficiaires

Les créances bénéficiaires douteuses, en raison soit d'un surendettement, soit d'un décès ou ne bénéficiant plus de prestations de l'Association ont été provisionnées à 100 % au 31 décembre 2023. Les factures impayées depuis plus de 6 mois ont été provisionnées en totalité, à l'exception de celles bénéficiant d'un échéancier de paiement et pour lesquelles une provision de 50 % a été constatée.

La provision pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2023 d'un montant de 21 565.66 € a diminué de 8 376.17 € par rapport à l'année 2022. Sur l'exercice, une reprise de 12 554.85 € a ainsi été comptabilisée pour une dotation de 4 178.68 €. Le taux de provisionnement passe ainsi à 4.74 % des impayés au 31/12/2023 contre 5.98 % pour 2022.

En parallèle, les pertes pour créances irrécouvrables ont augmenté pour s'élever à 1 741.79 € pour 2023 contre 373.72 € pour 2022.

* Créances financeurs

Concernant les financeurs, les factures de plus de 6 mois ont été provisionnées à 100 % pour un montant total de 4 529.98 € contre 6 344.93 € en 2022.

Sur l'exercice, une dotation de 101.73 € a été comptabilisée, ainsi qu'une reprise de 1 916.68 €. La perte constatée sur les financeurs est de 554.87 € en 2023 contre 329.16 € en 2022.

Ainsi, le taux de provisionnement des impayés financeurs passe de 0.55 % pour 2022 à 0.78 % au titre de 2023.



▪ SAAD Familles

* Créances bénéficiaires

Dans la poursuite des années précédentes, tous les impayés 2023 non soldés lors de l'établissement des comptes ont été systématiquement provisionnés à 100 % au 31 décembre 2023. La provision pour créances douteuses d'un montant de 1 029.56 € a diminué et le taux de provisionnement des impayés bénéficiaires est passé de 25.02 % pour 2022 à 17.83 % au titre de 2023.

Une reprise de 695.83 € a été constatée en fin d'exercice pour une dotation de 469.13 €.

Les pertes pour créances irrécouvrables s'élèvent à 363.69 € en 2023.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

* Créances financeurs

Une provision a été constatée à la clôture 2023 pour un montant de 243.46 €. Le montant des pertes pour créances irrécouvrables s'élève à 807.58 €.

▪ EHPAD St Pé de Bigorre

Aucune provision ni perte n'a été constatée au 31 décembre 2023 sur l'EHPAD.

▪ Service Ménage Repassage

* Créances bénéficiaires

Pour l'exercice 2023, la provision de ce service est restée identique et s'élève à 610.50 €. Le taux de provisionnement passe ainsi de 1.87 % au titre de 2022 à 2.40 % au titre de 2023. Il est constaté une perte pour un montant de 55.80 €.

* Créances financeurs

Il n'est pas constaté de provision au 31/12/2023.

▪ Siège

Aucune provision sur créances douteuses n'a été constatée au 31/12/2023.

2) Valeurs Mobilières de Placement

L'association ne détient aucune VMP, ayant procédé à leur liquidation durant l'année 2020.

Cependant, l'Association détient trois livrets associatifs pour un montant total de 1 882 443.85 € intérêts cumulés au 31/12/2023.



VI) DETTES

Dettes	Montant Brut	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 075 905	90 614	472 511	1 512 780
Fournisseurs	461 710	461 710	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 830 901	3 830 901	0	0
Autres dettes	50 618	50 618	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total au 31/12/2023	6 419 134	4 433 843	472 511	1 512 780

VII) FRAIS DE SIEGE

Toutes les charges et tous les produits concernant le Siège sont enregistrés sur une comptabilité distincte. Pour la présentation et la prise en charge par les tiers financeurs, ils sont répartis entre les différentes activités opérationnelles à l'aide de clés de répartitions spécifiques.

Pour la présentation des comptes dans leur globalité, les frais de siège restent affectés par nature de dépenses.

Les charges et produits financiers générés par la gestion centralisée de la trésorerie restent affectés au Siège au même titre que les charges et produits spécifiques à la vie de l'Association. De ce fait, le Siège présente un excédent propre de 3 550.96 €.

Le principe de permanence de méthode a été retenu pour le choix des clés de répartition des frais de siège entre les différents services.

1) Frais de structure

Chaque service supporte les charges de structure du siège au prorata de son chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires consolidé.

Les clés de répartition sont donc les suivantes :

	SAAD					SSIAD Lourdes	ESA	SSIAD Bagnères	SSIAD Argelès	EHPAD St Pé de Bigorre	Ménage@Repassage
	SAAD PA/PH	SAAD Familles	Mandataire	Portage repas	Téléassistance						
Répartition	69,25%	2,73%	0,11%	2,03%	1,09%	5,03%	0,89%	4,89%	4,49%	6,78%	2,71%

2) Frais de personnel

Les charges de personnel du siège sont réparties par personne selon une estimation de son travail effectué pour le compte de chaque structure. Les produits venant en diminution de ces charges sont aussi répartis de la même manière.

	SAAD					SSIAD Lourdes	ESA	SSIAD Bagnères	SSIAD Argelès	EHPAD St Pé de Bigorre	Ménage@Repassage
	SAAD PA/PH	SAAD Familles	Mandatire	Portage repas	Téléassistance						
Montants	691 453,49	30 880,68	10 463,03	14 313,02	26 419,20	111 027,52	14 925,28	102 211,95	89 944,42	38 149,43	28 603,94



PYRENE PLUS Siège social : 31 rue Eugène Ténot - BP 30126 - 65001 TARBES cedex
Agrément N° : R/010112/A/065/Q/047 – SIRET : 777 169 269 000 35 - Code APE SAAD : 8810 A

Accueil PYRENE PLUS : Argeles, Bagnères, Lannemezan, Lourdes, Tarbes et Vic en Bigorre
& **Services** : Aide à domicile auprès des personnes âgées et personnes handicapées - Service de Soins Infirmiers à domicile
Equipe Spécialisée Alzheimer - Téléassistance - Portage de repas - Aide aux Familles - Ménage et repassage auprès des actifs
EHPAD

Les frais de siège sont comptabilisés dans les différentes sections :

- En 658200000 : pour les frais de structure
- En 658300000 : pour les frais de personnel
- En 791000000 : sur la comptabilité du Siège

VIII) ENGAGEMENT DE RETRAITE

La provision pour obligations contractuelles correspondant à l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 381 805 €. Les engagements, déterminés de manière actuarielle, sont comptabilisés en tenant compte de la probabilité que les salariés en contrat à durée indéterminée quittent l'entreprise à l'âge limite de départ à la retraite. La date probable de départ à la retraite a été arrêtée à 67 ans pour tenir compte de l'allongement de la durée du travail.

L'estimation de la provision retraite a été faite en tenant compte d'une évolution des salaires et d'un turnover correspondant à celui de la branche d'Aide à Domicile, à l'exception du SAAD Personnes Agées et Handicapées. La méthode retenue est permanente par rapport à l'exercice 2022.

De plus, le taux d'actualisation des salaires retenu pour l'ensemble des services correspond au taux d'actualisation annuel Iboxx AA10 ans au 31 décembre 2023.

L'incidence pour l'exercice 2023 est une reprise de 2 522 €.

IX) CHARGES DE PERSONNEL

1) Congés payés

Les règles de calcul des provisions pour congés payés ont été maintenues sur l'exercice. La provision pour congés payés relative à la nouvelle période de référence (du 1^{er} juin au 31 décembre 2023) est estimée à 11 % des salaires de la période pour tenir compte des congés d'ancienneté et des congés de fractionnement en plus des droits à congés payés en cours d'acquisition et des droits acquis non exercés.

Au 31 décembre 2023, le montant total de la provision pour congés payés s'élève à 1 185 286.35 € et celle des charges sociales et fiscales correspondantes à 432 026.50 €.

2) Précarité

L'indemnité de précarité de 10 % due en fin de contrat à durée déterminée a été intégrée aux résultats de l'Association pour tous les contrats qui ne seront pas pérennisés au-delà du 31 décembre 2023. Le montant total de la prime de précarité a été calculé sur le cumul des rémunérations perçues à la clôture de l'exercice.

Le montant total d'indemnités brutes dues au 31 décembre 2023 est de 14 361.86 € et de 5 080.26 € de charges sociales et fiscales correspondantes.

3) Compte Epargne Temps

Conformément à l'article 54 du Titre V de la convention collective unique de la branche de l'Aide à Domicile, l'Association a mis en place sur l'exercice 2014 le dispositif du Compte Epargne Temps. Ce dernier a pour objet de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits à congés ou d'y affecter des soldes d'heures issues des compteurs de modulation.



Le montant brut de la valorisation du Compte Epargne Temps au 31 décembre 2023 est de 197 031.54 € et de 69 191.84 € de charges sociales et fiscales correspondantes.

X) PROVISIONS

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

▪ Provisions pour risques

La provision pour litiges prud'hommaux s'élève à 91 065.97 € ; une dotation complémentaire de 13 543.47€ a été enregistrée afin de tenir comptes d'affaires nouvelles et une reprise de 8 182.50 € a été effectuée à la fin d'une affaire.

▪ Provisions pour charges

Conformément à l'arrêté de tarification émis par le Conseil Départemental pour l'année 2023, une provision pour travaux a été constatée sur l'EHPAD pour un montant de 75 000 €.

	A	B	C	D=A-B+C
	Provision en début d'exercice	Reprise en cours d'exercice	Dotation en cours d'exercice	Provision en fin d'exercice
	Compte n°15	compte n°781	compte n°681	compte n°15
- Provisions pour risques :				
- Litiges Prud'hommaux	85 705	8 183	13 543	91 066
- Provision pour charges:				
- Engagement de retraite	384 327	7 889	5 367	381 805
- Provision pour travaux	302 324		75 000	377 324
Total au 31/12/2023	772 356	16 072	93 910	850 195

▪ Provisions pour fonds dédiés

La provision pour fonds dédiés de 94 914.48 € € au 31/12/2023 concerne l'EHPAD de St Pé de Bigorre ainsi que le SPASSAD, le SSIAD d'Argelès, le SSIAD de Lourdes et le SSIAD de Bagnères.



	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Compte n°19	compte n°789	compte n°689	compte n°19
Financier ARS Midi-Pyrénées :				
- EHPAD St Pé de Bigorre :				
- Crédits non reconductibles Formation	1 688			1 688
- Enveloppe complémentaire Soins 2013	32 500			32 500
- SPASSAD (siège):				
- Convention de financement	4 348			4 348
- Crédits non reconductibles	70 733	70 733		0
- Conférence des financeurs	0			0
- SSIAD Bagnères:				
- Crédits non reconductibles	20 581			20 581
- SSIAD Argelès:				
- Crédits non reconductibles	17 000			17 000
- SSIAD Lourdes:				
- Crédits non reconductibles	18 797			18 797
Total au 31/12/2023	165 647	70 733	0	94 914

XI) RESSOURCES

▪ Subventions

Le montant des subventions d'investissement s'élève à 441067.69 €. Il s'agit de subventions reçues pour l'acquisition de fauteuils, deux utilisés par l'encadrement du SAAD, un par le Siège, ainsi que de subventions reçues dans le cadre du projet architectural de l'EHPAD.

La quote-part de subvention virée au compte de résultat pour l'exercice 2023 s'élève à 304.70 € pour un cumul de 493.91 € à la clôture.

De plus, l'association a perçu des subventions de CCAS et mairies pour un montant total de 250 €.

Enfin, le versement relatif à la dotation qualité s'élève à 1 016 745 € et le fonds d'urgence à 250 000 €.

▪ Concours Publics

Les concours publics reçus par l'Association sont des ressources liées à la tarification et versées par les organismes suivants :

- ARS :
 - EHPAD : 673 223 € (contre 627 286 € en 2022)
 - SSIAD Argeles : 916 367 € (contre 911 603 € en 2022)
 - SSIAD Bagnères : 880 681 € (contre 881 752 € en 2022)
 - SSIAD Lourdes/ESA : 984 975 € (contre 896 077 € en 2022)
- Conseil Départemental :
 - EHPAD : 108 733 € (contre 125 018 € en 2022)

DOCUMENTS VISES par le
BILAN ANNUEL AUX COMPTES



XII) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES et DU CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

Cabinet de Commissariat aux Comptes - Derelle Audit Certification		
	31/12/2022	31/12/2023
AUDIT		
Commissariat aux comptes, Certifications des comptes annuels et consolidés	17 365	18 066
<i>Sous-Total</i>	17 365	18 066
Cabinet d'expertise-comptable KPMG		
	31/12/2022	31/12/2021
AUTRES PRESTATIONS		
Juridique, Fiscal et Social Conseil et assistance	14 160	8 640
<i>Sous-Total</i>	14 160	8 640
TOTAL GENERAL	31 525	26 706

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

XIII) DETAIL DES FONDS PROPRES

	Variation de l'exercice			Capitaux propres
	Capitaux propres en	Augmentation	Diminution de	
<u>Capitaux propres</u>	A	B	C	
- Fonds associatifs				
▪ Sans droit de reprise	1 374 688			1 374 688
- Réserves				
▪ Sans droit de reprise	3 139 637	61 346	13 163	3 187 820
▪ Avec droit de reprise	748 920	3 022		751 942
- Report à nouveau				
▪ Sans droit de reprise	-83 502		19 048	-102 550
▪ Avec droit de reprise	-802 131	888 221	1 616 071	-1 529 981
- Résultat de l'exercice : bénéficiaire ou déficit				
▪ Sans droit de reprise	29 135	19 931	71 927	-22 861
▪ Avec droit de reprise	-724 830	769 641	174 035	-129 224
- Subvention d'investissement renouvelables				
▪ Sans droit de reprise	232 145	209 157	728	440 574
TOTAUX	3 914 062	1 951 317	1 894 972	3 970 407

XIV) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Seuls les membres du Conseil d'Administration sont bénévoles au sein de l'Association PYRENE PLUS.
Ces contributions en travail ne sont pas valorisées et comptabilisées.



PYRENE PLUS Siège social : 31 rue Eugène Ténot - BP 30126 - 65001 TARBES cedex
Agrément N° : R/010112/A/065/Q/047 - SIRET : 777 169 269 000 35 - Code APE SAAD : 8810 A
Accueil PYRENE PLUS : Argeles, Bagnères, Lannemezan, Lourdes, Tarbes et Vic en Bigorre
& Services : Aide à domicile auprès des personnes âgées et personnes handicapées - Service de Soins Infirmiers à domicile
Equipe Spécialisée Alzheimer - Téléassistance - Portage de repas - Aide aux Familles - Ménage et repassage auprès des actifs
EHPAD

XV) REMUNERATION DES DIRIGEANTS SALARIES

Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants s'élèvent à 222 844 €.

Aucun cadre dirigeant ne fait l'objet d'avantage en nature.

XVI) ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Durant l'année 2023, l'Association n'a pas donné d'engagements hors bilan.

XVII) DIVERS

1) Effort construction

La cotisation 2023 assise sur les salaires 2022 d'un montant de 52 371 € a été enregistrée en prêt pour la totalité du montant de la charge à payer.

2) Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2023, il a été comptabilisé un impôt sur les sociétés au taux de 24 % dû sur les intérêts des livrets associatifs pour un montant de 6 720 €.

3) Effectifs

Services	Nombre Salariés au cours de l'année 2023	nombre ETP au cours de l'année 2023
Siège	25	16,23
SAAD Pers. Agées et Hand.	594	302,74
SAAD Familles	33	11,65
EHPAD St Pé de Bigorre	98	21,33
SSIAD Argelès-Gazost	28	13,74
SSIAD Bagnères de Bigorre	28	11,62
SSIAD Lourdes (y compris ESA)	26	10,73
Service Ménage@Repassage	41	12,53
Total Année 2023	873	400,57

Ce tableau fait uniquement référence aux salariés embauchés directement par l'Association, ce qui signifie que le personnel recruté en contrat d'intérim (cas des SSIAD) et celui géré dans le cadre du service Mandataire ne sont pas mentionnés.



PYRENE PLUS Siège social : 31 rue Eugène Ténot - BP 30126 - 65001 TARBES cedex
Agrément N° : R/010112/A/065/Q/047 – SIRET : 777 169 269 000 35 - Code APE SAAD : 8810 A

Accueil PYRENE PLUS : Argelès, Bagnères, Lannemezan, Lourdes, Tarbes et Vic en Bigorre
& Services : Aide à domicile auprès des personnes âgées et personnes handicapées - Service de Soins Infirmiers à domicile
Equipe Spécialisée Alzheimer - Téléassistance - Portage de repas - Aide aux Familles - Ménage et repassage auprès des actifs
EHPAD

